

	<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SPECIALISATION PRODUITS PETROLIERS</b>	Création :	15/09/2019
		Révision :	V 2
		Fiche	FICH8.2-018

**Intitulé :**

Formation Initiale Spécialisation Produits Pétroliers

**Durée :**

16 séances de 45 min soit 2 jours

**Prérequis :**

- Avoir un certificat de formation 8.2 Base en cours de validité

**Objectifs visés :**

- Acquérir les connaissances nécessaires au transport routier de Produits Pétroliers, conformément à l'ADR en vigueur et Arrêté TMD
- Obtenir le certificat ADR spécialisation Produits Pétroliers

**Compétences professionnelles visées :**

- Connaître les prescriptions générales de la réglementation
- Connaître les obligations et les responsabilités lors du transport des produits pétroliers

**Modalités de personnalisation d'accès à la formation :**

La formation est destinée aux personnes souhaitant conduire des véhicules transportant des Produits Pétroliers en citerne

**Modalités et moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement :**

La formation est réalisée dans des salles de formation adaptées

Moyens techniques : écran, tables, chaises, rétroprojecteur, paperboard.

Le formateur utilise un diaporama projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur, un tableau papier et les documents relatifs à la réglementation. Il met à disposition des documents stagiaires et réalise des exercices pratiques et spécifiques.

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

Feuilles de présence  
Questions orales et écrites  
Travaux pratiques  
Questionnaire d'examen

Rédigé par : Kervan BOUZAEFF  
Véifié par : Pascal BOUZAEFF  
Véifié par : Pascal BOUZAEFF  
Le 06/05/2020



## PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SPECIALISATION PRODUITS PETROLIERS

Création :	15/09/2019
Révision :	V 2
Fiche	FICH8.2-018

### Programme :

- Accueil des stagiaires
- Équipements spécifiques des véhicules-citernes
- Opérations de chargement et de déchargement
- Signalisation et placardage des véhicules-citernes
- Documents spécifiques concernant les citernes
- Circulation et stationnement des véhicules
- Accidentologie spécifique aux véhicules citernes

Rédigé par : Keryan BOUZAEFF  
Vérifié par : Pascal BOUZAEFF  
Validé par : Pascal BOUZAEFF  
Le 06/05/2020

Page 2 sur 2